

Rappel des règles d'urbanisme

Nous vous rappelons que vous devez obligatoirement contacter les services de la mairie avant tous travaux sur votre propriété (mur, clôture, abri de jardin ou à bois, barbecue...).

Encombrants et déchets verts



A compter du 1^{er} janvier 2010, le ramassage des gros déchets sera effectué sur une seule journée **le premier mercredi de chaque mois**. En conséquence, le 1^{er} ramassage a eu lieu le mercredi 6 janvier 2010 (1 m³ maxi par foyer).

L'accès à la benne à déchets verts est fermé du 12 décembre 2009 au 3 avril 2010 (date de réouverture). Pendant cette période, vos déchets doivent être déposés à la déchetterie de VEYZIAT, libre d'accès aux habitants des communes adhérentes de la C.C.O.

Recensement des jeunes de 16 ans

Les jeunes, filles et garçons, de nationalité française, doivent se faire **recenser dans les 3 mois** qui suivent leur **seizième anniversaire** à la mairie de leur domicile ou au consulat s'ils résident à l'étranger.

Ils doivent apporter leur carte d'identité et le livret de famille de leurs parents, un extrait du décret de nationalité française au besoin. Une attestation de recensement leur sera alors remise. Celle-ci est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique comme par exemple, l'inscription au permis de conduire.

Ils seront invités plus tard à participer au parcours de citoyenneté à Ambérieu-en-Bugey.

Repas de nos aînés

Le samedi 28 novembre, nos aînés étaient conviés au traditionnel repas de Noël, organisé par le CCAS et la commune. Cette édition a été particulièrement réussie avec une bonne participation, un repas apprécié et une animation musicale de qualité.

On a dansé jusque tard en soirée ...

Un bon d'achat a été remis aux personnes nées en 1937 et avant.



L'Orée Des Monts

La SEMCODA (Société d'Economie Mixte de Construction du Département de l'Ain) commercialise un programme immobilier de 6 maisons, Rue des Merlettes, à proximité du centre du village de Martignat, livrables immédiatement.

Vous pouvez, dans un premier temps, être locataire et disposez de 5 ans pour décider de devenir propriétaire dans le cadre du dispositif location accession (P.L.S.A.).

Le P.S.L.A. (Prêt Social Location Accession) est un prêt avantageux et social pour acquérir un logement neuf.

C'est une solution adaptée à vos revenus et dans un cadre très sécurisé, avec un taux de T.V.A. à 5,5% et une exonération de taxe foncière pendant 15 ans.

Une réunion publique d'informations est organisée le 11 Février 2010 à partir de 18h30 au Complexe du Lange, Salle Est.



Carte panoramique du Haut Bugey

Le peintre Jacques WELTERT a réalisé une magnifique carte panoramique du Haut Bugey.

Des reproductions imprimées sont disponibles à la vente dans les offices du tourisme d'Oyonnax, de Nantua et d'Izernore au prix de 10 €.



35

Janvier 2010

Sommaire

- **Vœux du maire**
- **Impôts locaux**
- **Travaux chemin de Roveya**
- **Connaissez-vous bien votre village ?**
- **Règles d'urbanisme**
- **Encombrants et déchets verts**
- **Recensement des jeunes de 16 ans**
- **Repas des aînés**
- **L'Orée des Monts**
- **Carte panoramique du Haut Bugey**
- **Suppléments**
 - ▶ Sou des Ecoles
 - ▶ Calendrier des manifestations 2010

Manifestations

JANVIER 2010

Vendredi 8 : Vœux de la municipalité, salle des fêtes, 19h

MARS 2010

Vendredi 5 : Remise des prix du Fleurissement à 20h30, salle des fêtes

Samedi 6 : Repas dansant organisé par l'Amicale des Pompiers au complexe du Lange

Samedi 13 matin : Vente de boudin dès 8h par l'Amicale des Chasseurs

Vendredi 19 : Cérémonie commémorative des Anciens Combattants

Samedi 20 : Soirée théâtre du Sou des Ecoles à 20h, salle des fêtes.

Vœux du Maire

Madame, Monsieur,

Au nom de toute l'Equipe Municipale je vous présente mes meilleurs vœux pour 2010 : vœux de santé, de bonheur et d'espoir en l'avenir.

L'année 2009 a été une année où la crise économique mondiale a frappé de nombreux foyers. Espérons une meilleure année 2010 et que la reprise soit au rendez-vous. Des entreprises ont disparu et le chômage a augmenté de façon vertigineuse. La seule consolation est que la situation est moins mauvaise en France que dans les pays voisins. En revanche, nos déficits se creusent et seules des économies et la reprise de la croissance pourront les résorber. Soyons confiants et ayons foi en l'avenir car c'est en allant de l'avant avec tous nos partenaires que nous sortirons du marasme.

Pour ce qui est de notre commune, l'année écoulée a été marquée par d'importants travaux au centre du village. L'aménagement des rues du Commerce et des Peupliers a été très complexe mais semble donner satisfaction aussi bien aux riverains qu'aux usagers. Le secteur de la mairie, réaménagé, a fière allure. Avec un aspect beaucoup plus aéré et agréable, il offre une vision nouvelle de Martignat, moderne, dynamique, à l'image de ce que nous voulons de notre village. Nous avons profité de ces travaux pour améliorer la sécurité des enfants en créant des trottoirs d'accès à l'école. Cette sécurité est aussi du ressort des parents qui, puisque la voiture est reine, peuvent utiliser les parkings suffisants aux alentours.

Des travaux de renforcement du réseau d'eau ont également été réalisés sur Evron.

La suppression de la taxe professionnelle fait couler beaucoup d'encre, surtout dans les médias. Elle sera remplacée par d'autres taxes effectives pour les communes à partir de 2011. Moins contraignantes pour l'embauche et l'investissement dans les entreprises, elles devront permettre aux communes de maintenir leur potentiel de financement.

Pour ma part, j'ai confiance et d'ores et déjà d'autres travaux sont programmés. Il s'agit dans un avenir proche de la réfection de la route de Jargeat qui se fera après avoir renforcé le réseau d'eau et la mise en souterrain des réseaux secs qui devraient être réalisés d'ici l'automne 2010.

Le centre village est relancé et d'autres bâtiments verront le jour. Comme nous l'avions déjà annoncé, cette opération immobilière sera moins dense que le projet initial. Nous aurons l'occasion d'en reparler prochainement. En parallèle, une réflexion est engagée sur l'avenir de la cure, de la maison Grosperon et du bâtiment de la salle des fêtes.

En ce qui concerne l'Eco Marché, le projet n'avance pas vite, mais un sérieux espoir demeure.

Pour les locaux de la Poste et de l'Epicierie, nous sommes en pourparlers de location avec des prestataires de service.

L'Agence Postale installée à la mairie fonctionne bien et semble donner satisfaction aux usagers.

Comme vous pouvez le constater, l'Equipe Municipale toute entière s'active à votre service avec beaucoup d'intérêt et de bonne volonté. Tout en restant réalistes, nous voulons être dynamiques et constructifs. Avec votre soutien, nous rendrons notre commune plus vivante et plus attractive.

Bonne année 2010 à toutes et à tous.

Guy JACQUIOT



Taxe d'habitation et taxes foncières

Pas d'augmentation des taux communaux en 2009

Valeur locative cadastrale

Les deux taxes, taxe d'habitation et taxe foncière sont calculées à partir de la même base : la valeur locative cadastrale des habitations et de leurs dépendances. Tout immeuble est évalué une première fois par les services fiscaux à partir des données cadastrales et suivant les critères de la révision foncière de 1970. Cette 1^{ère} évaluation est ensuite discutée et tempérée si besoin par la commission communale des impôts directs. Cette valeur locative cadastrale initiale est réévaluée chaque année, forfaitairement pour tenter de suivre l'évolution des valeurs du marché. Le coefficient d'actualisation est déterminé par la loi de finances et a été le suivant ces dernières années: 2005 +1,8%, 2006 +1,8%, 2007 +1,8%, 2008 +1,8% et 2009 +2,5%.

Cette valeur locative cadastrale sera reconsidérée s'il y a modifications significatives du bâti (rénovation, agrandissement, piscine ...) ou de l'affectation du local qui doit être déclarée par le propriétaire.

Taxe d'habitation

La taxe d'habitation est due par toute personne occupant au 1^{er} janvier de l'année en cours des locaux affectés à l'habitation et leurs dépendances dans la commune de résidence.

On appelle dépendance tout local ou terrain, qui, en raison de sa proximité par rapport à une habitation, de son aménagement ou de sa destination peut être considéré comme y étant rattaché : garages, jardins d'agrément, parcs et terrains de jeux, emplacements de stationnement privés, serres d'agrément et autres constructions.

Cette taxe est perçue par la Commune, le Département (Conseil Général) et la CCO pour la taxe spéciale d'équipement.

Années	Actualisation valeur locative cadastrale	Commune	Département	Taxe spéciale d'équipement
2009	+2,5%	8,94%	5,68%	0,0967%
2008	+1,8%	8,94%	4,94%	0,0668%
2007	+1,8%	8,94%	4,94%	0,0668%

La commune de Martignat a choisi de ne pas augmenter les taux depuis de très nombreuses années. En 1999, le taux était comme aujourd'hui de 8,94%. Le taux communal moyen 2008 est de 10,89% dans l'Ain et de 14,57% au niveau national.

Dans le même temps, le Département a fait progresser le taux de 4,23% à 5,68%.

Le produit de cette taxe pour la commune est de 128 021 € en 2009.

Taxe foncière sur les propriétés bâties

La taxe foncière sur les propriétés bâties est due par le propriétaire au 1^{er} janvier. Tous les immeubles bâtis sont concernés par cette taxe : maisons individuelles, appartements, immeubles collectifs, garages, hangars, ateliers... Elle est calculée à partir de la valeur locative cadastrale diminuée d'un abattement forfaitaire de 50%.

Commune, Département, Région et CCO (taxe spéciale d'équipement) se partagent le produit de la taxe foncière.

Années	Actualisation valeur locative cadastrale	Commune	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement
2009	+2,5%	10,71%	7,23%	2,12%	0,1320%
2008	+1,8%	10,71%	6,29%	2,12%	0,0915%
2007	+1,8%	10,71%	6,29%	2,07%	0,0900%

Là encore, le taux à Martignat reste inchangé à 10,71% depuis plus de 10 ans. Il faut savoir que le taux communal moyen 2008 dans le département était de 13,67% contre 18,74% toutes communes confondues. Cette année, la recette de cette taxe est de 178 964 €.

A la taxe foncière, s'ajoute la taxe des ordures ménagères dont le taux de 7,95% est fixé en fonction des frais réels.

Taxe foncière sur les propriétés non bâties

La taxe foncière sur les propriétés non bâties constitue un impôt perçu chaque année par la région, le département et la commune. Elle est établie d'après la valeur locative cadastrale des propriétés après déduction de 20% de son montant.

Le taux à Martignat est de 60,62% , lui aussi reste inchangé.

Le produit de cette taxe en 2009 est de 20 490 € pour la commune.

Travaux chemin de Roveya

Le chemin de Roveya était alimenté par une conduite de diamètre 80 mm insuffisante pour assurer un débit convenable aux riverains et surtout au poteau d'incendie. La municipalité avait programmé des travaux de renforcement.

Ils ont été réalisés par l'entreprise Cortinovis pour un montant de 43 000 €. Une nouvelle technique a été utilisée. A la place des tuyaux en fonte traditionnelle, c'est un tuyau d'un seul tenant en polyéthylène de 300 mm de diamètre intérieur et d'une longueur de 300 m qui a été déroulé. Pour cela, ils ont utilisé une trancheuse-dérouleuse qui creusait la fouille et posait le tube en simultané. Auparavant, les branchements avaient été dégagés pour une alimentation provisoire et ils ont été rebranchés sur la nouvelle conduite par la suite.

Cette technique sera certainement reconduite à l'avenir, car elle supprime les raccords entre tuyaux, donc diminue les risques de fuites. De plus, le polyéthylène étant souple et la fonte rigide, il épouse mieux les mouvements de terrain, ce qui limite les risques de casse.



Renforcement de l'alimentation en eau, chemin de Roveya

Tuyau en polyéthylène

Connaissez-vous bien votre village ?

Réponse à la question du N° 34

Il s'agissait de la croix située Rue du Pavé

Sauriez-vous reconnaître le lieu où cette photo a été prise sur le territoire de notre commune ?

